



# Compte-rendu AG 2015

## Date et lieu

Le jeudi 19 novembre 2015 à Ardes sur Couze dans le Puy de Dôme (63) au centre de vacances pour tous.

## Rapporteurs

Valérie FREMONT, Didier MASSOT

## Etaient présents

Thomas PASCAL, Jean-François BLERVAQUE, Maixent DE LANGAVANT, Didier MASSOT, Alain CHAMPETIER, Ugo MAGNANI, Paul GONZALES, Philippe BRAUD, Florian WADEL, Christophe PERNOT, Guillaume REQUENA, Paul GARNIER, Guillaume LEGRAND, Damien CLARENS, Jean-Claude SELLIER.

## Compte-rendu de l'AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire, 16 présents, 24 pouvoirs représentés donnent 40 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

## Compte-rendu de l'AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire.

## Rapport moral du Président

Merci à l'accueil reçu au CVPT,  
Merci à tous d'être venus,

## Les actions positives sur l'année écoulée

### La problématique de l'encadrement en classe 4-5

Plus de 40 députés ont répondu à la requête et ont interpellé le ministère des sports qui a répondu que les solutions proposées vont être écrites dans le cadre de la réforme des BP JEPS.

Ce sera un diplôme avec des options :

- Option eau vive pour encadrer en classe 4 et 5 sur tous les supports,
- Option mer,
- Option eau vive classe 3 et mer limité à 4 beaufort,
- Option eau calme.

C'est l'action commune menée ensemble qui fait que le ministère a compris que les diplômés de niveau IV avaient un vrai besoin d'encadrer en classe 4-5. Cela faisait 10 ans que l'on bataillait espérons que la concrétisation ne tardera pas.

### Le stage de Jean Francois BLERVAQUE (Jeff)

Ce stage a été une vraie réussite pour le SNGP car il a pu prendre le temps de travailler sur :

- Le projet du SNGP et nos valeurs,
- L'organisation de l'AG,
- Faire en sorte de mieux fédérer les adhérents,
- La recherche de partenariat,
- Collaboration avec le cabinet JED pour faire démarrer l'enquête socio-économique et environnementale,
- La news de l'automne 2015,
- L'enquête auprès des adhérents,
- La recherche d'un nouvel assureur.

Thomas propose que l'on rédige une fiche de poste à transmettre aux organismes de formation et aux universités afin d'accueillir un étudiant ou un stagiaire.

## Les actions en cours

Une étude socio-économique et environnementale : en cours de finalisation, donc pas encore validée ni par nous, ni par les loueurs, ni par le secteur associatif. Il faut absolument la terminer car nous allons en avoir besoin pour l'analyse environnementale à présenter au ministère.



Il est toujours difficile d'engager autant de temps, d'énergie, de compétences, d'argent et d'attendre si longtemps pour que les affaires soient jugées devant les tribunaux. Il faut rester mobilisés et continuer car les enjeux sont considérables pour nos métiers. Nous avons des dossiers sur la liste suivante :

- Les Pyrénées Orientales (canyon, rando aqua)
- L'Ardèche (Raft, niveau d'eau)
- Galamus (canyon, rando aqua)
- La cure et le Chalaux (limitation abusive)
- Antignac (règlement de police de la navigation sur la Garonne)
- L'Aude (paiement de l'eau, SDAGE)
- Le Verdon (arrêté de biotope, règlement de police de la navigation, étude d'impact)

### Actions 2015 avec un retour négatif ou qui ne va pas dans le sens espéré

Le recours demandant l'abrogation du CQP CK déposé contre le ministère des sports a été rejeté . Ce recours aurait dû être déposé contre le ministère du travail. Le cabinet JED a dit qu'il prendrait à son compte la rédaction d'un nouveau recours.

### Pour conclure

L'année 2015 a été une année très lourde en dépenses et il va falloir faire des choix.

Je vous remercie pour votre attention et votre confiance dans les actions que mènent le bureau et le CA.

Merci au Merlet et notamment à Didier pour sa présence sur les dossiers de fond, à Valérie et à Isabelle pour l'administratif.

Merci à Sylvie de son soutien pour produire les news.

Merci aux membres du bureau d'être toujours aussi présents, d'être aussi militants et aussi merci aux adhérents d'être derrière nous.

## Approbation des comptes définitifs de l'exercice 2014

Le président demande s'il y a des observations sur l'exercice comptable de 2014, il n'y a aucune objection verbale ou écrite.

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

### Bilan et compte de résultat 2014

ACTIF		PASSIF	
Valeur matériel	0,00	Capitaux	51934,65
Stock	407,20	RESULTAT 2014	-541,29
Créances	3 010,00	Dettes	-9 340,41
CCP	434,85	Pdts perçus avance	945,00
BRED	39 145,90		
<b>TOTAL</b>	<b>42 997,95</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 997,95</b>

DEPENSES		RECETTES	
Fournitures adm	1 404,22	Cotisation SNGP CKDA	49 515,00
Sous traitance réunions	800,00	MAD jury	-
SousTraitance adm	9 860,00	Vente produit (tee shirt..)	-
Soustraitance site internet	65,55	Participation assurance	13 130,00
SousTraitance conseil	14 710,00	Produits Bancaires / OD Profits	7 104,22
Publicité	558,00	Participation dossier Verdon	2 500,00
Honoraires	41 280,00		
Téléphone	282,13		
Frais postaux	859,11		
Voyages, Déplacement	1 721,42		
Missions Reception	1 250,08		
Résultat -	541,29		
<b>TOTAL</b>	<b>72 249,22</b>		<b>72 249,22</b>

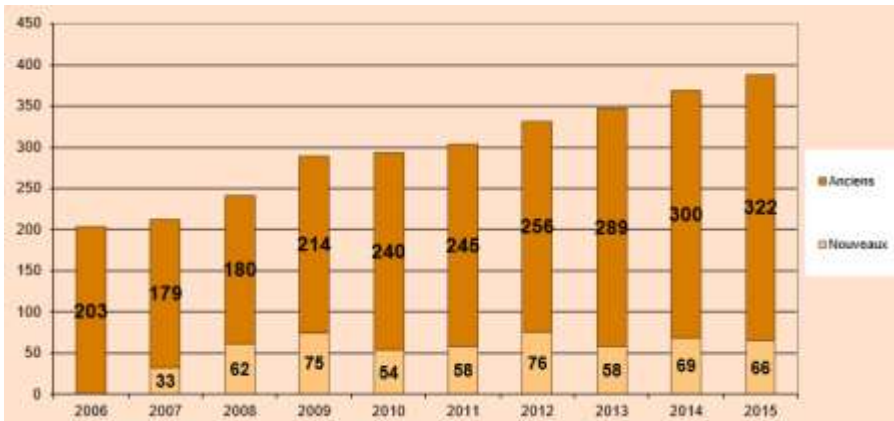
## Approbation du compte-rendu de l'AG 2014

Le président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de l'AG 2014, il n'y a aucune objection verbale ou écrite.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## Rapport d'activités 2015

### Evolution du nombre d'adhérents



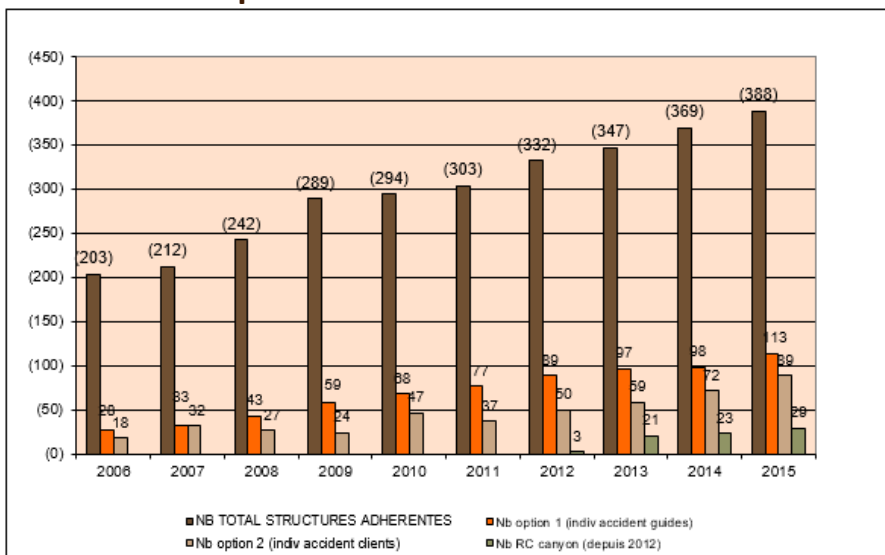
En rajoutant les salariés déclarés par les structures adhérentes :

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
(372)	(358)	(390)	(452)	(490)	(485)	(519)	(566)	(606)	(611)

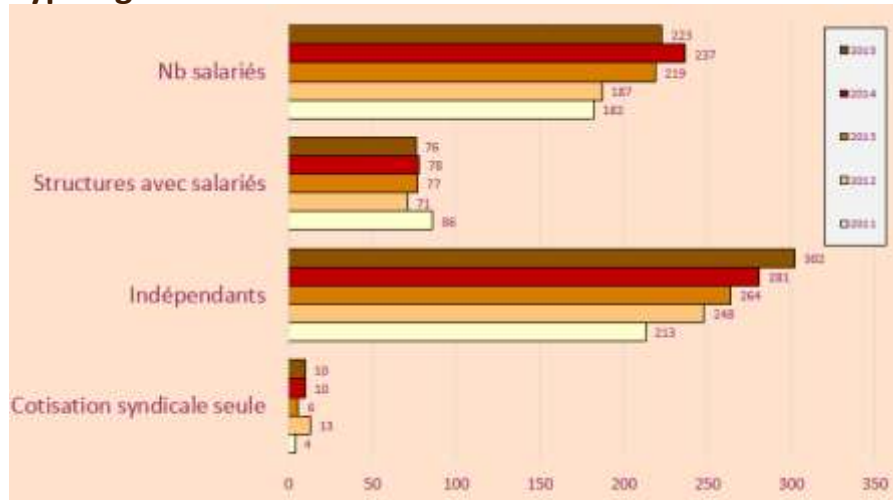
Toujours la même interrogation sur les anciens et les nouveaux. Pourquoi sont-ils partis ?

Il faut se mobiliser sur le terrain, notamment au niveau local, pour accueillir plus de nouveaux et ne pas perdre les anciens.

### Evolution des options choisies



## Typologie des adhérents



Les proportions restent les mêmes.

## Rapport financier 2014 / Prévisionnel 2015

### Budgets au 18/11/2015

DEPENSES			RECETTES		
	2014	2015		2014	2015
Achats stockés (dons)		98,00			
Fournitures adm	1 404,22	1 843,27	Cotisation SNGP CKDA	49 515,00	59 976,00
Assurance adhérent	121 341,00	132 147,00	Cotisation MMA	121 341,00	132 147,00
Forfait réunions bureau	800,00	800,00	Participation assurance	13 130,00	-
Sous-traitance Administrative	9 860,00	10 160,00	Produits Bancaires et OD profits	7 104,22	250,00
Sous-traitance Dossiers de fonds	12 950,00	11 100,00	Vente Tee shirt / Polaires		
Sous-traitance Projet de Dev	1 760,00	3 100,00	Participation dossiers fonds (Verd)	2 500,00	5 500,00
Sous-traitance site & papier	65,55	325,55			
Publicité	558,00	3 256,94			
Honoraires dossiers de fonds JED	41 280,00	41 908,00			
Téléphone	282,13	418,88			
Frais postaux	859,11	967,24			
Voyages et déplacements	1 721,42	4 633,10			
Missions Réceptions	1 250,08	929,87			
OD Pertes	-	12,00			
<b>Résultat (bénéfice)</b>			<b>Résultat (déficit)</b>	<b>541,29</b>	<b>13 826,85</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>194 131,51</b>	<b>211 699,85</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>194 131,51</b>	<b>211 699,85</b>

On a gagné 10.000€ de budget grâce à l'augmentation de l'adhésion et du nombre d'adhérents.

Heureusement car les dossiers de fonds ont été encore très lourds cette année.

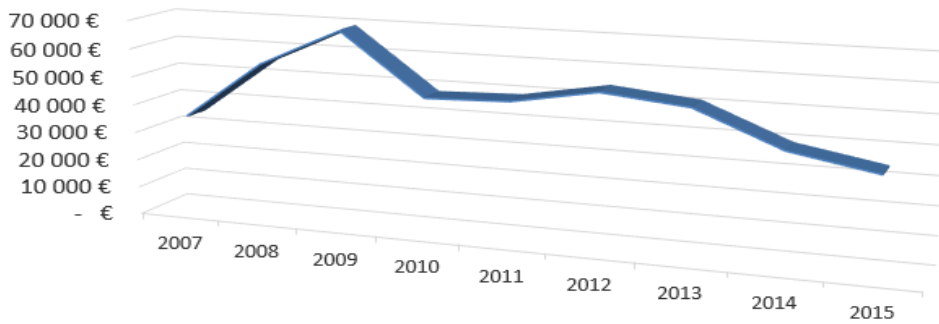
Nous n'aurons pas de participation assurance cette année car nous avons fait une résiliation à titre conservatoire et de plus l'assureur pourra nous opposer les ouvertures de dossiers sur les déclarations d'accident de l'année.

Les dépenses augmentent aussi.

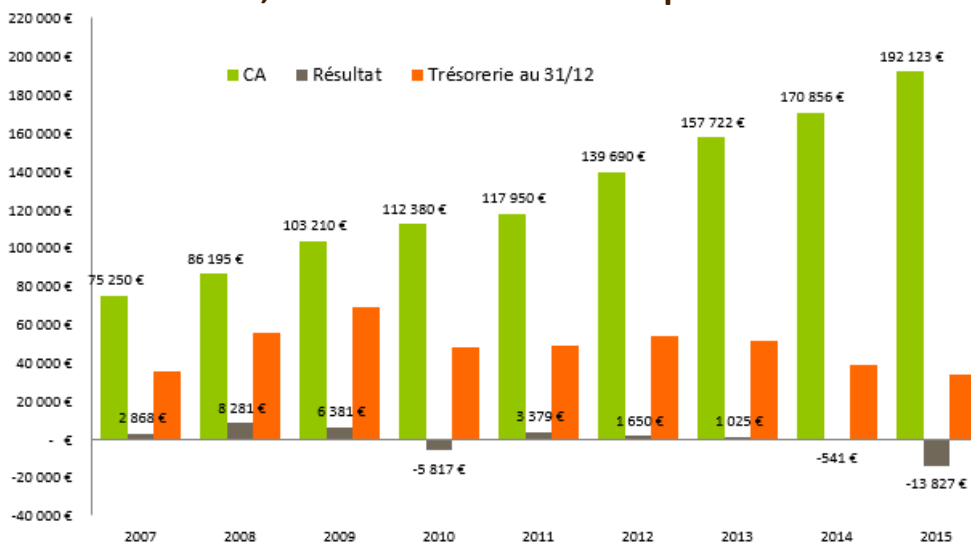
Dans les 41908€ d'honoraires, 25000€ investis pour l'enquête socio-économique et environnementale le reste sur le juridique alors que les années précédentes, presque la totalité était dédiée au juridique.

La question se pose de demander systématiquement le remboursement des frais dans le recours. A voir avec le cabinet JED.

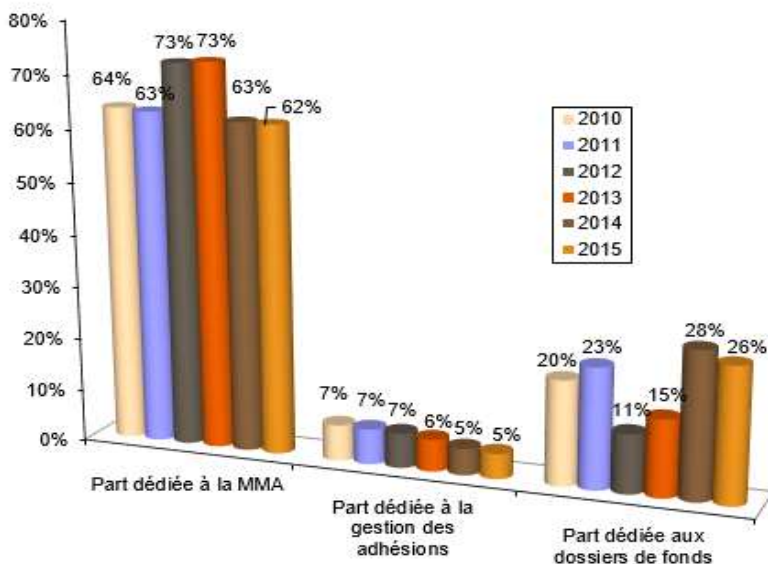
## Trésorerie au 31 décembre



## Chiffre d'affaires, résultats et trésorerie depuis 2007



## La répartition du budget





## L'assurance

### Synthèse des déclarations d'accident

Doit-on tout déclarer ? Quoiqu'il en soit, déclaration ou non, le moniteur est engagé.

Au niveau de l'assureur, tout est enregistré mais les dossiers ne sont pas systématiquement ouverts. Par contre il faut faire les déclarations c'est incontournable.

L'option 2 IA clients est là pour lisser la problématique du client avec l'assureur et éviter de faire la déclaration sur la RC Pro.

### Présentation de l'assureur Allianz par Jeff

Philippe et Jeff sont allés rencontrer un courtier et agent d'assurance auprès de la compagnie Allianz. C'est quelqu'un de reconnu dans la profession, installé depuis plus de 30 ans ce qui est un gage de sérieux.

Nous avons aussi étudié le contrat du SIM mais la pérennité de leur contrat est remise en cause et ils ont changé de courtiers à plusieurs reprises. Cette année, ils n'assuraient plus de nouvelles personnes à partir de juillet. Même si leurs tarifs sont concurrentiels, ce type de contrat ne nous semble pas suffisamment sérieux et crédible en cas d'accident mais c'est surtout le projet du SIM, trop flou, un peu attrape tout, qui rappelle celui de l'UNSA.

Depuis 4 ou 5 ans, nous demandons à l'assureur des évolutions incontournables sur notre contrat, notamment sur la multi activité. Il n'a pas été possible de trouver un accord et cette demande nous amène à choisir entre la proposition de MMA et celle d'ALLIANZ.

### Les propositions des 2 compagnies d'assurance

	MMA	Indép, sociétés	Salariés	ALLIANZ	Indép, sociétés	Salariés
<b>CATEGORIES</b>	RC CKDA	220 €	63 €	CAT 1	220 €	78 €
<b>APN</b>	+ BP Rando / voile / tir arc / ski nordique	120 €	120 €	CAT 2	250 €	90 €
	+ CS Escalade (CSAE ou DE escalade en salle)	200 €	200 €	CAT 3	400 €	140 €
	RC CANYON	217 €	217 €	CAT 4	500 €	160 €
<b>SOUS-TRAITANCE</b>	Entre adhérents couverts en CKDA	RC Base		Entre adhérents, couverts toutes activités du contrat global ALLIANZ sous réserve s/traitant assuré pour l'activité, sans nuitée, sans être assuré pour l'activité facturée	RC Base	
	Entre adhérents, si activité non CKDA (canyon) => RC organisateur	300 €		Entre non adhérents, quelque soit l'activité, couvert dans la limite des activités assurées et garanties limitées	RC Base	
<b>LOCATION</b>	40 unités	RC Base		40 unités	RC Base	
	100 unités	200 €		41 à 150 unités	470 €	
<b>OPTIONS</b>	IA Guide (50€/j - 7j franchise)	165 €		IA Guide (50€/j - 7j franchise)	CAT 1	CAT 2
	+ si ski, snow	170 €		IA Client, guide toutes activités	160 €	210 €
	IA Client, guide toutes activités	100 €			100 €	125 €
					CAT 3	CAT 4
					340 €	400 €
					200 €	240 €

Des demandes pour avoir le contrat en anglais, aborder la problématique de l'option 2 client, demander à Allianz de nous faire des retours sur les extensions prises par les membres du syndicat.

Jeff contactera les adhérents en début 2016 pour savoir quels sont leurs besoins en assurance en dehors des activités proposées (véhicules, locaux...)

**Approuvé, 1 abstention.**

## Bilan 2015 et orientations 2016

### La problématique de la réforme du BP

Suite au soutien de la pétition sur la problématique de la classe 4-5 par plus de 40 députés et la pose directe de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale par quelques députés (majorité et opposition), il y a eu, enfin, concertation avec le ministère. Les BP vont être remodelés en 4 UC. Il est envisagé de faire le BP JEPS CKCDA avec 4 options :

- Une option eau vive avec encadrement en classe 4 & 5.

Comme il est en milieu spécifique, la formation ne pourra être validée que par les CREPS ou services déconcentrés de jeunesse et sports.

- Une option mer sans limite de prérogatives.
- Une option eau vive /eau calme / mer équivalente aux prérogatives du BPJEPS actuel.
- Une option eau calme.

Il y aura des passerelles entre ces 3 ou 4 BP avec l'idée ne faire passer que l'UC 4 (UC technique) avec une ouverture au anciens BP et BE.

Le ministère des sports souhaite que ces travaux soient terminés au printemps 2016 afin que les textes soient déposés au conseil d'état et que les 1<sup>ères</sup> formations démarrent à l'automne 2016.



## Le CQP

Nous ne sommes pas d'accord avec ce CQP tel qu'il a été construit car ses prérogatives sont quasi identiques au BP monovalent. Ce diplôme sera la propriété exclusive de la FFCK sans regard extérieur (recrutement, formation et certification).

Le CQP venant en concurrence directe avec le BP avec la formule ambiguë (autonomie en classe 2 passages 3). A la base le dispositif CQP est prévu pour combler des manques d'un diplôme existant, aujourd'hui le CQP s'installe comme concurrent direct. Au début des travaux nous étions d'accord avec la FFCK pour qu'il soit assistant mais sans nous informer la FFCK a déposé un dossier d'un CQP en autonomie complète avec délivrance d'une carte professionnelle.

Le tout avec une formation de quelques semaines contre 1 an en moyenne pour un BP !

## Licences STAPS, BP APT et autres diplômes avec des prérogatives CK

Les titulaires d'une licence STAPS peuvent encadrer le canoë, l'escalade, bref toutes les activités se déroulant hors environnement spécifique. Il en est de même avec les BP APT. Nos statuts précisent que nous pouvons accueillir tout diplômé ayant des prérogatives en CKDA.

## L'ouverture du syndicat

Avec le nouveau contrat d'assurance, il se peut que l'on accueille de nouveaux adhérents qui ne viendraient pas par la porte d'entrée CK. Il nous faudra étudier cette éventualité qui s'ouvre à nous.

Cette règle d'entrée (diplôme CK) reste en vigueur pour 2016. Toutefois, si elle évoluait, il faudrait étudier l'intégration de ces nouveaux adhérents, tout est à construire, à inventer. Se posera aussi la défense de leurs intérêts s'ils adhèrent au syndicat.

## Le raft en Ardèche (présenté par Alain CHAMPETIER)

Les ardéchois revendiquent toujours le droit de faire du raft dans le département de l'Ardèche. Les requêtes gracieuses, les demandes n'ont jamais abouti, ici on se heurte à un plafond de verre. On peut naviguer en raft d'Aubenas au Pont d'arc mais dans les faits il faut débarquer à Pradons, après les barrages rendent la navigation très dangereuse.

Ils restent donc toujours 3 arrêtés préfectoraux réglementant la navigation en Ardèche. Tous ont été mis en recours au tribunal administratif de Lyon et maintenant il faudra compter 2 ans avant qu'ils soient jugés mais pendant ce temps les arrêtés s'appliquent.

## L'Aude (présenté par Thomas PASCAL et Philippe BRAUD)

Le syndicat, en lien avec le Comité Départemental CK de l'Aude et avec l'association Pleine Nature Pays Cathare, par le biais du cabinet JED, ont déposé un dossier en préfecture pour demander la réalisation d'aménagement pour le franchissement des ouvrages prévus dans le cadre du SAGE. Ce dossier s'inscrit dans la continuité de la navigation telle que prévue dans la loi.

Il y a aussi la problématique des lâchers d'eau payants par EDF qui réclame 25 000 € par an pour assurer ce service de lâchers. Nous contestons cette taxe car l'eau n'est pas fabriquée par EDF et il ne s'agit pas, non plus, d'eau potable avec un transport et un traitement. Sur le terrain la pression exercée par EDF et les autorités préfectorales divisent les professionnels.

## La réglementation canyon dans les Pyrénées Orientales

Sur la réglementation préfectorale de la randonnée aquatique (canyon) dans les PO qui exclut de cet encadrement les diplômés CKDA un recours en annulation a été déposé au tribunal administratif de Montpellier il y a 18 mois mais il n'a toujours pas été jugé.

## Le Verdon (présenté par Guillaume REQUENA)

Depuis 2007, la pression ne se relâche pas. Après l'application de la procédure IOTA à nos activités (IOTA, mot à mot, Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements, est une procédure qui définit les obligations pour obtenir l'autorisation d'intervention en rivière). La préfecture a considéré que nos activités avaient potentiellement autant d'impact que celle des engins de chantiers des entreprises de travaux publics qui interviennent dans les cours d'eau. Par cette assimilation on nous oblige à faire réaliser, à nos frais, une étude d'impact afin d'obtenir une autorisation d'accéder à la rivière.

Aujourd'hui une nouvelle couche avec le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification d'une politique globale de gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique) qui a engagé une étude d'impact à hauteur de 80 000 € toujours dans le but d'établir les fameux impacts de la navigation sur le milieu, l'étude exclue toutes les autres pratiques (campings, pêcheurs, agriculteurs, producteur d'électricité, stations d'épuration, ...).

Les nouveaux arrêtés préfectoraux de biotope et de police pris par l'Etat dans le département des Alpes de Haute Provence font l'objet d'un recours et nous sommes toujours en attente des jugements.

## Antignac (présenté par Paul GARNIER)

Plus de 10 professionnels sur la Garonne sont confrontés à la question de la concertation, ils ne sont pas associés aux décisions administratives qui s'imposent à eux du fait de la modification les règlements de police de la navigation.

Une demande gracieuse a été rédigée afin qu'ils soient reconnus et intégrés dans les instances de concertation. Le coût de la rédaction de cette demande est partagé pour moitié entre acteurs locaux et syndicat.



## Cure et Chalaux

Recours porté contre les préfectures de la Nièvre et de l'Yonne concernant le nouveau RGPN (Règlement Général de Police de la Navigation) car il interdisait les activités à partir du moment où les lâchers commençaient à les rendre possible. Ce recours est porté par l'entreprise Angie d'Hervé BERTHIER, le financement est partagé pour moitié entre la FFCK et le SNGP-CKDA.

## La mer

La navigation en mer fait face à l'application d'une nouvelle réglementation entre 2 et 6 miles nautiques où sont imposés de nouveaux équipements (VHF et 3 feux à main par bateau). 2 adhérents ont été contrôlés et l'un, qui n'avait pas le matériel, a pris une amende et a vu l'inscription de cette infraction dans son casier judiciaire.

## Les classements des parcours canyon

La FFME, en classant des parcours en V2, écarte les professionnels diplômés CKDA alors qu'ils sont sur ces sites depuis des décennies. Le syndicat soutiendra la place des CKDA sur les parcours canyon V1 V2. Partout en France les classements sont instrumentalisés comme une variable d'ajustement au profit des seuls diplômés canyon.

## Les votes

### Tarif cotisation syndicale 2016

Nous proposons l'adhésion à 140 €.

**Approuvé, 1 abstention.**

### Tarif pour la répartition des frais de gestion administrative

Nous proposons une harmonisation à 17 € pour les frais de gestion concernant la RC Pro (Responsabilité Civile Professionnelle) pour les sociétés, les indépendants et les salariés.

**Approuvé.**

## Les élections

### Mise à jour du CA

#### **5 membres sortants se représentent**

Hervé BERTHIER, Maixent DE LANGAVANT, Jérémie METZGER, Philippe RYDIN, Stéphane VIKROFF.

**Réélus à l'unanimité**

### Élection du trésorier

#### **Philippe RYDIN, trésorier, démissionne et se représente**

**Elu à l'unanimité pour 3 ans.**

La séance est clôturée à 19h15.

Valérie FREMONT coordination administrative  
Didier MASSOT secrétaire du SNGP-CKDA